

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04636
Numéro SIREN : 397 480 930
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt 44908



CERTIFIES CONFORMES

COMPTES INDIVIDUELS
au 31 décembre 2021

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2021 Net	Exercice 2020 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	3 132	2 996
Immobilisations corporelles	Note 4	4 278	3 711
Immobilisations financières	Note 5	1 011	1 033
ACTIF IMMOBILISE		8 421	7 741
Stocks	Note 6	109	101
Avances et acomptes versés sur commandes		34	53
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 387	1 199
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	1 138	938
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		260	13
ACTIF CIRCULANT		2 928	2 304
TOTAL ACTIF		11 350	10 045
PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social		929	820
Primes, réserves et report à nouveau		3 599	2 992
Résultat de l'exercice		327	394,4742
Provisions réglementées		116	88
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	4 971	4 293
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	379	383
DETTES FINANCIERES	Note 11	1 764	1 458
Avances et acomptes reçus sur commandes		8	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 685	1 415
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 368	2 325
DETTES NON FINANCIERES		4 060	3 747
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	175	164
TOTAL PASSIF		11 350	10 045

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	Note 14	6 965	6 576
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 666	1 674
Achats et variations de stocks		-1 225	-1 152
Impôts, taxes et versements assimilés		-159	-154
Charges de personnel		-532	-500
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	-4 958	-4 646
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	-1 361	-1 202
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		396	596
Produits et charges financiers	Note 17	-18	-10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		378	585
Produits et charges exceptionnels	Note 18	104	24
Participation / Intéressement des salariés		-21	-26
Impôts sur les bénéfices	Note 20	-134	-189
RESULTAT NET		327	394,4742

**ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2021**

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	1
3 : Immobilisations incorporelles	6
4 : Immobilisations corporelles	6
5 : Immobilisations financières	6
6 : Stocks	7
7 : Clients et comptes rattachés	7
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	8
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	8
10 : Provisions pour risques et charges	8
11 : Passifs financiers	9
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	9
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9
14 : Produits d'exploitation	10
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	10
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	11
17 : Résultat financier	11
18 : Résultat exceptionnel	11
19 : Informations concernant les entreprises liées	12
20 : Situation fiscale	12
21 : Effectifs	13
22 : Instruments financiers	13
23 : Engagements hors bilan	14
24 : Actionnariat de la société	17
25 : Consolidation des comptes	17
26 : Tableau des filiales et des participations	17

NOTE 1

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (data centers) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros et une plus-value de 114 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges exceptionnels » au 31 décembre 2021.
- Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital en numéraire de 600 millions d'euros.
- Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infra Fibre (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société dédiée au projet, nouvellement créée, contribuera au co-financement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquies des droits d'accès de long terme IRU (indefeasible right of use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération est prévue sur le 1er semestre 2022.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, afin de donner la possibilité d'appliquer les dispositions de la norme IAS 19 intégrant les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020, relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Bouygues télécom, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'application de cette décision constitue un changement de méthode comptable et se traduit, au 1er janvier 2021, par une baisse des provisions pour indemnités de fin de carrière de 22 540 k€, en contrepartie du report à nouveau.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF

2.2.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

Les IRU (Infeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5-7 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrécouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2021 représentait une perte de 20 785 659 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 6.1 millions d'euros et 0.3 millions d'euros.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	1,01%	0,60%	0,92%	2,10%	1,50%	1,71%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2021, les hypothèses actuarielles utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 1.013 % du 31 décembre 2021.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 0.704 % du 31 décembre 2021.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 COÛTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2021, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Coûts de mise en œuvre suite à l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses,
- Plus-values suite à la cession de sites à Towerlink.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-21
Licences, droits similaires et autres logiciels *	3 625	57	51	(2)		3 731
Logiciels réseau	2 169	(2)	457	(55)		2 569
Autres logiciels	0	0	6	0		6
Immobilisations en cours **	102	(59)	77	0		120
Avances et acomptes	1	0	(1)	0		1
Valeur brute	5 896	(4)	590	(56)		6 427
Amortissements & Dépréciations	(2 900)	1		12	(407)	(3 295)
Valeur nette	2 996	(3)	590	(44)	(407)	3 132

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, redevance fréquence 800MHz 722 millions d'euros, redevance fréquence 2600 MHz 233 millions d'euros et redevance fréquence 3,4-3,8 MHz 609 millions d'euros.

** Dont licence d'utilisation de fréquences de la bande 700 Mhz pour 475 millions d'euros

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-21
Terrains et constructions	38	0		1	(13)		27
Installations techniques *	7 101	163		937	(215)		7 986
Autres immobilisations	1 531	2		235	(149)		1 619
Immobilisations en cours **	437	(163)		125	(9)		390
Avances & acomptes	4	0		3	0		7
Valeur brute	9 111	1	0	1 302	(386)	0	10 029
Amortissements & Dépréciations	(5 400)	(1)			333	(682)	(5 750)
Valeur nette	3 711	1	0	1 302	(53)	(682)	4 278

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2021 est de 214 millions d'euros contre 285 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 5**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-21
Titres de participation	947	35	0		983
Prêts	89	8	(65)		31
Dépôts et cautionnements	2	(0)	0		2
Valeur brute	1 038	43	(65)		1 015
Dépréciations	(4)			0	(4)
Valeur nette	1 033	43	(65)	0	1 011

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-21	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-21
Stocks de travaux en cours	3	2			5
Stocks de terminaux et accessoires	84	7	(1)		90
Stocks de fibre optique	15		(0)		15
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(1)	1	(1)
Valeur nette	101	9	(2)	1	109

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 452 millions d'euros à fin décembre 2021 contre 274 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients et Distributeurs *	1 062	948
Clients et Distributeurs douteux	298	308
Factures à établir	275	201
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(249)	(257)
Total **	1 387	1 199

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 685 millions d'euros en 2021 contre 687 millions d'euros en 2020.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2021	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	718	228	81	333	1361
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-43	-41	-165	-249
Total	718	185	40	169	1112

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-21	Variations	31-déc-21
Fournisseurs (remises accordées)	95	128	223
Personnel et comptes rattachés	0	0	1
Créances fiscales	226	29	255
Débiteurs divers nets	2	-2	-1
Total autres créances *	323	156	479
Créances diverses nettes	18	-12	6
Charges constatées d'avance **	597	56	653
Ecart de conversion actif	0	0	0
Total	938	200	1 138

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2021	820	1 594	1 398	394	88	4 293
Affectation du résultat		11	106	(394)		(278)
Résultat de l'exercice				327		327
Réserves légales						0
Augmentation du capital	110	490				600
Amortissements dérogatoires					28	28
Situation au 31 décembre 2021	929	2 095	1 504	327	116	4 971

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-21	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-21
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	32		5	(5)	(1)	31
Provisions pour garanties	0		0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0		0	0	0	0
Provisions pour risque filiales	0		0	0	0	0
Provisions pour autres risques	0		0	0	(0)	0
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	76	(23)	9	(4)	0	59
Autres provisions pour charges	274	(2)	170	(154)	0	288
Total	383	(25)	185	(163)	(1)	379

* Ajustements de la provision démantèlement

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2021	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	0			0	
Convention Santander	744	84	198	442	21
Convention BPI	20	1	5	14	
Convention BEI	350				350
Emprunt sur créances à émettre *	532			532	
Intérêts et commissions sur financement	1	1			
Dettes financières diverses **	116		116		
Total	1 764	86	319	988	371

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de trisaison de créances.

** Dont 112,99 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs financiers à taux fixe *	100	100
Passifs financiers à taux variable	0	0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fiscales et sociales *	272	281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 217	1 266
Autres dettes diverses	253	209
Total autres dettes **	1 742	1 757
Produits constatés d'avance ***	626	569
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 368	2 325

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitué essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes bancaires créditeurs	0	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	175	164
Total	175	164

* Encaissements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Prestations de services	6 355	5 948
Ventes de terminaux et accessoires	610	628
Total chiffre d'affaires *	6 965	6 576
Production stockée**	2	(51)
Production immobilisée ***	1 315	1 178
Subvention d'exploitation	0	0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	96	85
Reprises sur provisions pour risques et charges	161	190
Transferts de charges	0	0
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	91	271
Total autres produits d'exploitation	1 666	1 674

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Sous-traitance réseau	(715)	(771)
Sous-traitance générale	(1 552)	(1 090)
Personnel extérieur	(11)	(3)
Autres services extérieurs *	(2 332)	(2 312)
Autres charges d'exploitation	(303)	(290)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(45)	(180)
Total	(4 958)	(4 646)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,5 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 090)	(953)
sous-total	(1 090)	(953)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(88)	(86)
Reprises de provisions pour risques et charges	161	190
sous-total	73	105
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(183)	(164)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	96	85
sous-total	(87)	(79)
Total	(1 104)	(927)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2021	2020
Produits financiers		
Produits financiers de participation	1	0
Intérêts et produits assimilés	3	2
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(18)	(11)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1)	(2)
Différences négatives de change	(2)	(1)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Total	(18)	(10)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	(0)	0
Cessions d'éléments d'actif	202	57
Reprises sur dépréciations et provisions*	35	28
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(20)	(12)
Cessions d'éléments d'actif	(54)	(18)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(59)	(31)
Total	104	24

* dont 30,4 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 58,6 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2021	2020
Immobilisations financières	1 013	1 036
Créances :		
Créances d'exploitation	204	203
Créances financières*	252	-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	290	137
Dettes financières *	0	323
Produits et charges :		
Produits opérationnels	555	490
Charges opérationnelles	501	475
Produits financiers	1	1
Charges financières	3	5

* A fin 2021, le montant de la créance envers Bouygues Relais s'élève à 252 millions d'euros contre une dette de 323 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VI, BT Projets VII, OnCloud, Keyyo, Keyyo CleverNetwork, Bouygues Telecom Flowers et Bouygues Telecom Business-Distribution.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2021 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	378	(110)	268
Résultat exceptionnel	104	(30)	74
Participation / Intéressement des salariés	(21)	6	(15)
Total	461	(134)	327

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2021	2020
Cadres	4 347	3 927
Etam	2 177	2 146
Total collaborateurs	6 524	6 073
Effectif moyen sur 12 mois	6 312	5 828

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des *CAP de taux*, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces instruments permettent de protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution favorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	-	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	800	-	-	-
Total	800	0	0	0

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de zéro euro. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	-	-	-	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-	-
Total	0	0	0	0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1535	0	270	1265	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	477	11	25	441
Loyers des immeubles *	72	21	45	6
Autres locations **	511	119	338	54
Total	1060	151	408	501

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	141	141	0	0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	3 995	311	1 226	2 458
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	3 995	311	1 226	2 458

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 3 995 millions d'euros, sont en baisse nette de 1 014 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	3 995	311	1 226	2 458
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	3 995	311	1 226	2 458

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés	
<p>Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz</p>	<p>Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.</p>
<p>Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz</p>	<p>L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.</p>
<p>Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement</p>	<p>Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0880 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.</p>
<p>Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)</p>	<p>L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP). - L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030. - Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ART) au 31/12/2027. <p>Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.</p>
<p>Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz</p>	<p>Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec un maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actives entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs - Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches Centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022 - Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031 - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306). - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025 - Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025
<p>Zones blanches</p>	<p>La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.</p> <p>Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.</p> <p>Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.</p>

NOTE 24

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

en %

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25

CONSOLIDATION DES COMPTES

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	4	100	94	94	8	611	3
Bouygues Telecom Initiatives	0	-2	100	4	0	4	0	-1
1913	0	1	100	4	4	1	8	0
Bouygues Telecom Services	1	-1	100	2	2	0	9	0
Tisseo	517	-4	100	20	20	0	21	-4
Winnovation	0	0	100	0	0	0	1	0
Infracos	6	1	50	3	3	0	175	-1
Amplitel	1	1	100	1	1	1	12	-1
Keyyo	1	14	100	85	85	4	7	1
On Cloud	0	1	100	31	31	6	5	-3
BTBD	0	39	100	705	705	0	578	96
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets VI	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	0	100	0	0	3	0	0
Phoenix France Infrastructures **	0	40	40	17	17	4	4	-1
Nexloop France	3	28	49	15	15	0	11	2
Société Développement Accès Infrastructures	0	61	49	0	0	0	128	-26
Cité de l'objet connecté***	2	0	3	0	0	0	0	0
Cityfast***	80	-7	0	0	0	0	23	-11
Towerlink***	0	0	0	0	0	0	0	0
FCT mobile device financing loans	0	0	100	0	0	0	0	0
JV Téléfonica	0	0	30	0	0	0	5	0

* Autres capitaux propres hors résultat

** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « BOUYGUES TELECOM »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2022

.....
PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2021, approuve les comptes individuels au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à 1 167 492 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 331 684 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2021, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 327 081 181,63 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 820 258 665,66 euros, décide de l'affecter comme suit :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 950 897,07 euros ;
- versement d'un dividende de 299 980 404,84 €, soit 4,92 € pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, qui s'élève, après affectation, à un montant de 1 520 278 260,82 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	53 785 999
Dividende unitaire	4,28 €	6,42 €	5,58 €
Dividende total (a)	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €	300 125 874,42 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
SEPTIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG AUDIT. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Depuis 25 ans, Bouygues Telecom fait grandir les relations humaines grâce au meilleur de la technologie. Acteur majeur des télécoms en France, il propose des réseaux et des offres de qualité, adaptés aux besoins de ses plus de 26 millions de clients.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

En 2021, Bouygues Telecom a fêté ses 25 années d'existence, marquées par un esprit de conquête et de nombreuses innovations, dans un marché en perpétuelle évolution.

- En 1996, l'opérateur a lancé le premier forfait téléphone Mobile et, en 1999, la première offre Mobile avec voix illimitée.
- En 2009, il a été le premier à proposer une offre 4P (Mobile, Fixe, Internet, Télévision).
- Avec le lancement de B&You en 2011, il a été le premier acteur du marché à commercialiser une offre Sim-Only et 100 % en ligne.
- Enfin, en 2020, Bouygues Telecom a fait disparaître la « box TV » en lançant sa « Bbox Smart TV », avec son application intégrée remplaçant le décodeur.

Aujourd'hui plus que jamais, Bouygues Telecom continue de répondre aux attentes et aux nouveaux usages de ses clients. Pour cela, il s'appuie sur :

- l'excellente qualité de ses réseaux Mobile et Fixe,

- sa capacité à offrir une expérience simple et fluide ; et
- ses offres complètes, accessibles aux particuliers et entreprises dans toutes les régions de France.

La forte identité de sa marque et l'engagement sans faille de ses collaborateurs contribuent également au succès de sa stratégie.

Fort de ses atouts, Bouygues Telecom souhaite accélérer sa croissance dans un marché français porté par deux ruptures technologiques majeures : le FTTH et la 5G. Son ambition est de devenir l'opérateur n° 2 dans le Mobile et un acteur majeur de la fibre.

Son plan stratégique « Ambition 2026 », dévoilé au début de l'année 2021, se décline en trois axes :

Devenir numéro deux dans le Mobile en considération client

Bouygues Telecom souhaite être reconnu par les clients comme le deuxième opérateur Mobile du marché français.

Sa priorité est de déployer un réseau 5G fiable tout en maintenant l'excellente qualité de son réseau 4G. Bouygues Telecom veut conforter sa place de deuxième opérateur Mobile¹ pour la qualité de son réseau et multiplier par quatre sa capacité d'ici à 2026. Pour cela, il augmentera sa couverture à plus de 28 000 sites fin 2023 et à 35 000 sites fin 2026.

En part de marché, l'opérateur se positionne actuellement comme le troisième opérateur Mobile du marché français grâce à l'intégration de BTBD² au 1^{er} janvier 2021 et à sa base de 2,1 millions de clients.

Le partenariat de distribution de long terme signé avec le Crédit Mutuel lui permet de bénéficier d'un réseau complémentaire de 4 500 caisses locales et agences bancaires qui distribuent, depuis novembre 2021, les offres et services Mobile et Fixe de Bouygues Telecom. Ce réseau vient compléter le réseau de plus de 500 boutiques de l'opérateur.

Gagner 3 millions de clients FTTH supplémentaires

La forte augmentation de la demande en fibre, tant de la part des particuliers que des entreprises sur le marché français, offre des opportunités de gains de part de marché. Dans ce contexte, Bouygues Telecom vise 3 millions de clients FTTH supplémentaires fin 2026 (par rapport à fin 2020).

L'opérateur prévoit de doubler sa couverture FTTH pour atteindre 35 millions de prises commercialisées fin 2026 (avec une étape à 27 millions de prises en 2022).

Pour cela, il s'appuie sur ses investissements et ses partenariats. Il bénéficie de son accord de déploiement avec Cityfast pour 3,4 millions de prises dans la moitié de la zone très dense, en complément de ses investissements en propre. Dans la zone moyennement dense, il profite de son partenariat avec Vauban Infrastructure Partners, et dans la zone RIP (réseau d'initiative publique), des accords qu'il a conclus avec les opérateurs locaux.

Doubler la part de marché dans le BtoB Fixe et devenir un acteur du Wholesale Fixe

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom veut accélérer son développement, en particulier dans le Fixe. Son ambition est d'augmenter de cinq points sa part de marché BtoB Fixe. Pour atteindre son objectif, il va :

- consolider sa position de référent de la relation clients BtoB ;

¹ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (Arcep), novembre 2021

² Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT : Euro-Information Telecom

- s'appuyer sur son réseau de distribution multi-canal qui s'est considérablement renforcé depuis l'acquisition de Keyyo et OnCloud³, et sur l'accord de distribution de long terme avec Crédit Mutuel-CIC dont le réseau est bien implanté auprès des PME ; et
- monétiser ses infrastructures FTTO³ et FTTA⁴.

En complément, pour être un opérateur de connectivité de premier plan avec des offres de services enrichis dans le BtoB, Bouygues Telecom s'appuie notamment sur des partenariats stratégiques. Il collabore, par exemple, avec Capgemini, IBM et Accenture pour accompagner les clients BtoB dans la co-innovation autour de la 5G.

Par ailleurs, Bouygues Telecom développe son offre *Wholesale* Fixe en capitalisant sur son savoir-faire et son leadership dans le *Wholesale* Mobile et sur le déploiement rapide de ses infrastructures FTTO et FTTA (accord signé avec Cellnex en février 2020).

Enfin, Bouygues Telecom s'appuie pour l'ensemble de ses marchés sur le repositionnement de sa marque « *On est fait pour être ensemble* » réalisé en 2020. Il poursuit sa stratégie de création de valeur *more for more* mise en place avec succès depuis quatre ans, moyennant une plus grande générosité dans les offres.

STRATEGIE CLIMAT

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, Bouygues Telecom déploie depuis le début des années 2000 une politique environnementale afin de maîtriser sa consommation de matières premières. Ainsi, dès 2004, l'opérateur met en place un service de collecte pour le recyclage des terminaux, et en 2007, devance la loi et intègre le scope 3 (émissions CO₂ indirectes) dans son bilan carbone. Il est aussi le premier opérateur français à s'être engagé dans le reconditionnement des téléphones mobiles dès 2011 et à proposer des solutions de réparation express dès 2019.

Dans un contexte de forte croissance des usages des clients et afin de minimiser leur impact environnemental, Bouygues Telecom a pris des engagements ambitieux en faveur du climat en 2020, en ligne avec l'Accord de Paris, au travers de son plan Climat 2020-2030 qui se décline en trois objectifs de décarbonation.

Au cours de l'année 2021, Bouygues Telecom a précisé les axes de sa stratégie Climat. Il a lancé « Solutions Smartphone Durable », programme de sensibilisation des consommateurs aux dispositifs qu'il propose afin de prolonger la vie de leurs smartphones ou de les recycler (Réparation, Reprise, Reconditionnement, Recyclage). L'opérateur propose aussi à ses clients l'application gratuite « Mon empreinte smartphone » pour les encourager à la sobriété numérique.

Objectifs

- **Réduire de 50 %** ses émissions directes (scope 1) et ses émissions indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2) d'ici à 2030 par rapport à 2020, avec l'objectif de contribuer à une neutralité carbone globale d'ici à 2040.
- **Réduire de 30 %** ses autres émissions indirectes (scope 3) à l'horizon 2030 (par rapport à 2020).
- **Recourir à des énergies renouvelables** pour au moins 50 % de sa consommation dès 2021.

³ anciennement dénommée Nerim

⁴ FTTO : *Fibre-To-The-Office*, fibre jusqu'au bureau ; FTTA : *Fibre-To-The-Antenna*, fibre jusqu'à l'antenne mobile

Plan d'action

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Bouygues Telecom renforce son action sous la signature « *Agir ensemble pour que le numérique soit positif pour la planète* » :

- agir ensemble pour des installations plus performantes et moins carbonées :
 - choisir des équipements plus vertueux et optimiser le cycle de vie de ses infrastructures ;
 - améliorer la performance énergétique de ses sites télécoms et ses centres de données ; et
 - investir dans les énergies renouvelables.
- agir ensemble pour des produits et services plus durables :
 - optimiser le cycle de vie des terminaux avec le programme « Solutions Smartphone Durable » ;
 - développer l'éco-conception en partenariat avec ses fournisseurs et réduire les conditionnements ; et
 - allonger la durée de vie des produits et améliorer leur valorisation.
- agir ensemble pour des usages plus responsables :
 - sensibiliser ses parties prenantes à la sobriété numérique ;
 - innover pour développer un numérique au service du climat ; et
 - poursuivre le développement d'un numérique responsable et accessible à tous.

Bouygues Telecom a confirmé et concrétisé début 2021 son engagement envers un numérique plus positif pour la planète. Il assure une fourniture électrique 100 % renouvelable⁵ jusqu'en 2024, dont une part directement fournie au travers d'un premier contrat d'achat d'électricité renouvelable d'origine éolienne (PPA⁶) avec le groupe EDF.

FORCES ET ATOUS

Des collaborateurs engagés

L'engagement des collaborateurs de Bouygues Telecom constitue un de ses atouts majeurs. Ainsi, l'opérateur porte une attention particulière à leur qualité de vie au travail, véritable source d'épanouissement. Dans l'enquête interne de perception réalisée en 2021, 95 % des collaborateurs affirmaient vouloir « *donner le meilleur d'eux-mêmes* » et 93 % ressentir une « *fierté d'appartenance* » à l'entreprise.

En outre, la marque employeur de Bouygues Telecom s'est réinventée en 2021 afin de continuer à attirer les meilleurs talents, séduits aussi bien par les expertises techniques que par un leadership « *collectif, empathique, proactif, honnête et inspirant*⁷ ».

⁵ voir communiqué de presse de Bouygues Telecom du 28 mai 2021 : 100 % de l'énergie fournie par les fournisseurs d'électricité sera renouvelable, d'origine éolienne ou hydraulique, dont 90 % couverts par mécanisme de garantie d'origine.

⁶ *Power Purchase Agreement*

⁷ voir site internet www.corporate.bouyguetelecom.fr/travailler-ensemble/notre-culture-dentreprise

Des offres de qualité à des prix compétitifs

Bouygues Telecom poursuit sa stratégie de *value for money* afin d'attirer de nouveaux clients grâce à des offres de qualité à des prix compétitifs.

Dans le Mobile, il propose des services complets et de qualité. Ceux-ci répondent aux besoins de ses clients avec ses offres, tant sur le segment de marché *premium* au travers de ses forfaits « Sensation » que sur le segment sans mobile et sans engagement avec « B&You ».

Dans le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché, tant en ADSL qu'en FTTH, et propose l'Internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, Bouygues Telecom propose une vaste gamme de services autour de la sécurité, du *digital* et du *cloud*, aussi bien pour les grands comptes que pour les ETI et PME.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G et 5G. En 2020, dans le cadre des enchères 5G, il a acquis un bloc de 70 MHz dans la bande des 3,5 GHz. Il a ainsi doublé son portefeuille de fréquences et il détient désormais près du quart du spectre français disponible. Son expertise en infrastructure Réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée.

En 2021, et pour la huitième année consécutive, l'Arcep classe Bouygues Telecom deuxième meilleur réseau Mobile de France métropolitaine⁸. Un classement qui démontre une nouvelle fois l'excellence de son réseau Mobile.

Il contribue, pour l'ensemble du secteur, à l'amélioration de l'expérience client lors du raccordement à la fibre optique, grâce à l'apport de son livre blanc⁹ publié en mai 2021.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL¹⁰

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

- Sur le marché français du Mobile, qui compte 77,7 millions de SIM hors MtoM fin 2021, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 15,1 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO¹¹. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 19,4 % fin 2021, en hausse de 2,9 points par rapport à fin 2020.
- Sur le marché français du Fixe, qui compte 31,5 millions de clients fin 2021, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 4,4 millions de clients. Bouygues Telecom affiche une part de marché de 14,1 % fin 2021, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2020. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 15,2 % à fin 2021, soit une hausse de 0,9 point sur un an.

⁸ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), novembre 2021

⁹ ce livre blanc est intitulé *Nouveau partenariat pour la qualité du raccordement en fibre optique*.

¹⁰ dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre « Métropole » pour le marché Mobile. Périmètre « Métropole et Dom » pour le Fixe (Haut Débit Fixe et Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un « débit crête » descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

¹¹ *Mobile Virtual Network Operator* ou opérateur de réseau mobile virtuel

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2021, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe. Il a accéléré son développement et délivré de bonnes performances financières et commerciales, en ligne avec son plan stratégique « Ambition 2026 ». Plus que jamais mobilisé pour ses clients, Bouygues Telecom a démontré sa capacité à maintenir la qualité de ses réseaux dans un contexte de forte augmentation des usages.

Le marché français du Mobile¹² et du Haut Débit Fixe¹³

En 2021, la concurrence est restée soutenue tant dans le Mobile que dans le Fixe, avec cependant une pression promotionnelle moins forte que par le passé.

Avec la crise sanitaire, les mutations en cours sur le marché français des télécommunications se sont accélérées. La demande croissante pour des offres Très Haut Débit, dans le Fixe comme dans le Mobile, s'est confirmée, caractérisée par un besoin grandissant des clients pour une excellente qualité de réseau et des enveloppes *data* plus importantes.

Au quatrième trimestre 2021, le marché métropolitain de la téléphonie Mobile représente 77,7 millions de SIM hors *MtoM*¹⁴. Il continue de croître (+ 2,9 % par rapport au quatrième trimestre 2020) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 3,2 %. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 0,8 % par rapport au quatrième trimestre 2020.

Au quatrième trimestre 2021, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 31,5 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 891 000 abonnements sur un an (+ 2,9 %), tirée par une nette accélération de la croissance du nombre d'abonnements Très haut débit (+ 25,5%).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Bouygues Telecom propose des services complets et de qualité qui répondent aux besoins de ses clients. Les forfaits Mobile « Sensation », disponibles dans ses 515 boutiques, sont proposés seuls ou avec « Avantage Smartphone ». Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier de bonus. Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont disponibles uniquement sur le Web.

Depuis juin 2020, Bouygues Telecom propose également plusieurs forfaits Sensation 5G et 44 terminaux compatibles 5G, ainsi qu'un forfait B&You 5G sans terminal et sans engagement. Une option 5G est aussi disponible pour les détenteurs de forfaits B&You 4G.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture Mobile sur l'ensemble du territoire afin de garantir un réseau télécom performant et accessible à tous.

A fin décembre 2021, Bouygues Telecom couvre plus de 99% de la population en 4G avec plus de 22 600 sites Mobile. Deuxième en nombre de sites 5G¹⁵, l'opérateur assure une couverture nationale avec plus de 5 900 sites techniquement opérationnels et couvre 40 villes de plus de 100 000 habitants et plus de 6 600 communes.

¹² Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain, résultats provisoires

¹³ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

¹⁴ *Machine To Machine*

¹⁵ sites 5G techniquement opérationnels. Observatoire Réseaux Mobile Métropole de l'ANFR

Dans le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, sécurisant ainsi un total de plus de 39 millions de prises au 31 décembre 2021. À fin 2021, près de 24,3 millions de prises sont commercialisées dans plus de 14 000 communes et dans tous les départements de France métropolitaine.

Par ailleurs, Bouygues Telecom a également poursuivi avec succès ses projets d'infrastructures, qui lui permettent d'optimiser ses coûts d'accès au réseau et d'accélérer le déploiement de la fibre :

- Saint-Malo, projet signé avec Cellnex en février 2020 et portant sur le déploiement d'une infrastructure nationale de fibres optiques en FTTA et FTTO ;
- SDAIF¹⁹, projet signé en avril 2020 avec Vauban Infrastructure Partners et portant sur le cofinancement d'un réseau FTTH sur une grande partie de la zone moyennement dense.

Performances commerciales

Clients fixes

Depuis cinq ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité et affiche de fortes performances commerciales sur le Fixe, affichant une part de marché de 14,1 % à fin 2021. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 31,2 % de la croissance nette globale du marché français du Fixe, soit 278 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2021, Bouygues Telecom compte 4,4 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 2,8 millions de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent plus de 60 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 718 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2021, Bouygues Telecom compte 2,3 millions de clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais de 52 %.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de quatre millions d'utilisateurs composé de plus de 67 000 PME. Depuis plus de cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe, s'appuyant notamment sur les acquisitions de Keyyo et OnCloud²⁰.

En 2021, Bouygues Telecom Entreprises arrive sur les marchés de l'hébergement et du cloud avec de fortes ambitions et une entité dédiée, OnCloud.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom maintient sa dynamique d'innovation tournée à la fois vers ses clients et ses collaborateurs tout en continuant ses investissements massifs sur le développement de ses infrastructures mobiles 4G et 5G ainsi que sur le déploiement du fixe avec la fibre optique. La technologie de dynamic spectrum sharing a été testée, elle permet une utilisation de la bande 2,1 GHz simultanée sur la 4G et la 5G afin de maximiser la couverture 5G sans diminuer la capacité de la 4G dans certaines configurations.

Au-delà des réseaux haut débits, Objenius, la marque dédiée à l'Internet des Objets de Bouygues Telecom, a annoncé le lancement de son réseau NB-IoT, technologie IoT cellulaire basse consommation. Objenius confirme ainsi sa stratégie multi-technologies IoT cellulaire en s'imposant désormais comme l'unique acteur français à proposer l'ensemble des nouvelles technologies cellulaires IoT : 2G, 3G, 4G, 5G, LTE-M, NB-IoT.

¹⁹ nom de code interne du projet : Astérix

²⁰ anciennement dénommée Nerim

Par ailleurs, Bouygues Telecom continue de développer de nouveaux cas d'usage autour de la 5G et accompagne ses clients dans une démarche de co-innovation. Bouygues Telecom et les Chantiers de l'Atlantique ont ainsi expérimenté la 5G en condition réelle au sein du site de Saint Nazaire en octobre 2021. Le site bénéficiera d'une couverture 5G spécifique dès 2022.

Performances commerciales

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 21,8 millions de clients¹⁶ à fin décembre 2021, soit une hausse de 3,1 millions de clients sur l'année. La base Forfait Mobile hors MtoM est en croissance de 2,6 millions de clients sur un an et totalise 14,8 millions de clients à fin 2021. Cette base inclut 2,1 millions de clients BTBD¹⁷ intégrés au 1^{er} janvier 2021.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs, tant en ADSL qu'en Fibre :

- une offre 2P avec « Bbox Fit » ;
- une offre 3P complète « Internet + TV + Téléphone » à un prix attractif avec « Bbox Must » ; et
- le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la télévision en 4K, avec l'offre « Bbox Ultym », qui inclut la Bbox Wifi 6, élue meilleure box pour le Wifi 6¹⁸.

Depuis 2020, Bouygues Telecom propose également la première « Bbox Smart TV », une offre 3P sans décodeur, remplacée par une application « B.TV+ » directement intégrée dans un téléviseur connecté Samsung.

Bouygues Telecom continue également à offrir sa 4G box, avec un accès internet de qualité pour tous les Français qui recherchent une alternative à un ADSL moins performant et qui n'ont pas encore accès à la fibre.

De plus, Bouygues Telecom lance en 2021 la « Bbox Asso », première offre sans engagement spécialement créée pour répondre aux besoins spécifiques des associations.

Par ailleurs, l'opérateur inclut depuis 2018 la promesse « Internet Garanti » dans ses offres. Un service innovant qui garantit une connexion internet à tout moment depuis le démarrage du contrat jusqu'à la mise en service de la Bbox, ou en cas de coupure de connexion. Le client peut ainsi bénéficier soit d'une enveloppe internet avec des Giga supplémentaires sur son forfait Mobile (+100 Go), soit d'un prêt de clé 4G.

Depuis 2021, l'opérateur inclut également la promesse « Wifi garanti » dans ses offres « Bbox Ultym Fibre » et « Bbox Ultym Smart TV ». Elle consiste à garantir un accès internet de qualité partout dans la maison grâce au Wifi 6 intégré dans la Bbox, un service de diagnostic Wifi et jusqu'à deux répéteurs Wifi 6.

Déploiement des réseaux ADSL et Fibre

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres compétitives, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe. Il augmente ainsi sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe.

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de 18,8 millions de foyers à fin décembre 2021, à travers plus de 2 400 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

¹⁶ le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe

¹⁷ Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT (Euro-Information Telecom)

¹⁸ en 2020 selon le site spécialisé 01net.com

Afin de développer les usages entreprises de la 5G, Bouygues Telecom a créé l'Open Lab 5G, ouvert à tous les partenaires, entreprises et collectivités qui le souhaitent pour tester et encourager de nouveaux cas d'usage à travers un accompagnement sur mesure, des prestations de conseil pour la réalisation de projets concrets notamment à travers la mise à disposition d'un kit 5G pour des tests en conditions réelles. Plusieurs expérimentations ont été menées notamment en synergie avec le Groupe Bouygues, sur un sujet de réalité augmentée avec Colas permettant de visualiser les réseaux souterrains et de grues connectées pilotées à distance avec Bouygues Construction.

Plusieurs sujets autour du RPA (Robotic Process Automation) et l'Intelligence Artificielle ont été développés dans la continuité des années précédentes. 2021 a vu la naissance du premier projet alliant les deux technologies, le RPA cognitif (RPA + IA), sur un cas d'usage permettant la détection des écarts logistiques entre la vision centrale et la vision des boutiques grâce à la reconnaissance des tampons de validation des bons de livraison. Le sujet autour des plateformes Low-Code permettant à des populations de non-développeurs de créer leurs propres services et logiciels a été lancé avec un premier cas d'usage permettant un traitement plus efficace des factures. La montée en compétence sur les technologies Blockchain initiée en 2020 s'est concrétisée par plusieurs cas d'usage en « minimum viable products » sur des sujets liées à la sécurisation de la donnée mais également concrètement à la Direction réseau par le suivi logistique de matériels à forte valeur.

Les premiers tests de TV segmentée permettant à des annonceurs de diffuser des spots publicitaires personnalisés auprès de leurs audiences cibles sur les Box de Bouygues Telecom ont été menés avec le recueil du consentement périodique et explicite des clients.

L'innovation de Bouygues Telecom est aussi directement au service de ses clients notamment pour les services supports, plusieurs tests ont été lancés pour permettre à nos vendeurs d'accompagner nos clients lors des ventes digitales en visio. Ou encore déclencher une assistance proactive sur les Bbox grâce à des parcours d'installation accessibles directement sur la TV, ou encore des voicebots.

Les engagements de Bouygues Telecom autour du climat se sont renforcés et au-delà des objectifs 2030 ambitieux annoncés par la Direction Générale des sujets concrets et innovants ont vu le jour dans toutes les Directions de Bouygues Telecom, ainsi le site Corporate de Bouygues Telecom a été éco-conçu et l'application Mon Empreinte Smartphone permettant une visualisation de sa consommation data en équivalent CO2 a été largement diffusée non seulement auprès de ses clients mais au-delà, l'application étant accessible à tout possesseur d'un smartphone.

Des sujets plus prospectifs ont été l'objet d'études comme le Quantum Computing, la souveraineté du cloud, le chiffrement homomorphe des données à titre d'exemples.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document d'enregistrement universel Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document d'enregistrement universel de Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

- En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris, pour dénoncer des pratiques trompeuses relatives au bridage ciblé de certains usages internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange, et a demandé la réparation de son préjudice évalué à 719 millions d'euros. Par un jugement du 27 février 2019, le tribunal de commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de ses demandes. Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 24 septembre 2021.
- En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris pour dénoncer certaines communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL. Free a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. Bouygues Telecom a formé une demande reconventionnelle à l'encontre de Free sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses et sollicité la réparation de son préjudice évalué à 285 millions d'euros. Par un jugement du 22 novembre 2021, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à verser à Free et Free Mobile la somme totale de 2 522 773 euros et débouté les parties de leurs autres demandes.
- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que certaines de ses offres de téléphonie mobile associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Free Mobile estime avoir subi un préjudice qu'elle évalue à 612 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste la recevabilité ainsi que le bien-fondé de l'action de Free Mobile et a formé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts à l'encontre de Free Mobile, sur le fondement, d'une part, de l'abus de droit et, d'autre part, du dénigrement de ses offres, pour un montant de 1 576 000 euros. Dans des conclusions déposées le 5 février 2021, Free Mobile a actualisé ses demandes et porté celles-ci à 722 millions d'euros. La procédure se poursuit.
- En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596-RDPI.

Réglementaire

- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières de l'accès aux lignes FttH déployées par SFR FTTH (devenu XPfibre) dans la zone dite SFMD (ZMD AMII historique SFR + zone AMEL). Par une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a enjoint à SFR FTTH de rétablir les tarifs de cofinancement en vigueur avant le 1er février 2020 et de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location qui n'excède pas 13,20 euros HT/mois par ligne. SFR a fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris.
- Le 4 septembre 2020, Bouygues Telecom a déposé plusieurs recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris à l'encontre des décisions du Premier ministre ayant refusé à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser des équipements 5G Huawei ou ayant délivré des autorisations pour une durée limitée.
- Le 21 mai 2021, la société Free Mobile a déposé devant le tribunal administratif de Paris un recours en excès de pouvoir contre les décisions du Premier Ministre autorisant Bouygues Telecom, en application de l'article L. 34-11 du code des postes et des communications électroniques, à exploiter des équipements radio 5G de marque Huawei dans des zones non denses du territoire. La société Free Mobile demande l'annulation et le retrait de ces décisions, au motif notamment qu'elles créeraient un traitement discriminatoire entre Bouygues Telecom et Free Mobile.

- Le 22 décembre 2020, Bouygues Telecom a déposé auprès du Conseil d'État un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de l'Arcep, rendue publique par un communiqué de presse en date du 23 octobre 2020, par laquelle l'Autorité a validé l'avenant au contrat d'itinérance entre Free Mobile et Orange, qui prolonge l'itinérance de Free Mobile de deux ans. Dans une décision du 15 décembre 2021, le Conseil d'Etat a rejeté ce recours.
- Le 1^{er} mars 2021, Bouygues Telecom a fait appel du jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 29 décembre 2020 rejetant sa demande de condamner l'Etat à lui verser la somme de 2,285 milliards d'euros en réparation des préjudices causés par le défaut de régulation, de 2011 à 2015, de l'accord d'itinérance conclu entre les sociétés Free Mobile et Orange.
- Le 14 octobre 2021, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement client final dans le cadre du contrat d'accès conclu avec Orange en qualité d'opérateur d'infrastructures FttH.

Contrats

- Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant et revendiquait la réparation de son préjudice à hauteur de 125,7 millions d'euros. Dans un jugement en date du 16 octobre 2017, le tribunal de commerce a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant et a condamné Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il a par ailleurs reconnu que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées. À la suite de l'appel de Tel and Com, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement et jugé suffisants les délais de préavis accordés par Bouygues Telecom, dans un arrêt rendu le 20 décembre 2019. Tel and Com a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt. Par un arrêt du 10 novembre 2021, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de cet arrêt et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris autrement composée. Cette décision a entraîné la restitution à Tel and Com des 4,6 millions d'euros perçus en exécution de l'arrêt d'appel (occasionnant comptablement une reprise d'une partie de la provision pour le même montant).
- Bouygues Telecom est intervenante devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, concernant certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal de commerce.
- Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom, en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets. Deux des brevets ont fait l'objet de décisions d'annulation en première instance, respectivement par le tribunal judiciaire de Paris le 23 septembre et par l'Office européen des brevets le 25 novembre 2021.

Radioélectrique

- En mai 2020, un collectif de 500 personnes physiques a assigné les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile) en référé devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire afin d'évaluer les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Bouygues Telecom a conclu à l'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif, à l'irrecevabilité de la demande et à l'absence de motif légitime justifiant la mesure d'expertise demandée. Dans une décision rendue le 16 mars 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est déclaré incompétent pour ordonner une mesure d'investigation générale sur la 5G. Une partie des demandeurs initiaux a fait appel de cette décision. La procédure se poursuit devant la cour d'appel de Paris.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité ou une dégradation de la qualité de service peut être occasionnées par la panne d'un équipement technique, par un sinistre sur un site (réseau ou informatique) ou par une opération complexe de remplacement d'équipements.

De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux (accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc.);
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place des formations et une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs ;
- coopère avec les autorités dans le cadre de la lutte contre les actes de vandalisme visant les sites télécoms.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi²¹.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises.

Une pression concurrentielle très intense sur les tarifs Mobile et Fixe pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, dans un marché nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Par ailleurs, afin de pouvoir valoriser ses offres, Bouygues Telecom s'est distingué de ses concurrents en se positionnant en tant qu'opérateur de confiance grâce à l'excellence de son expérience client, et à la couverture et la qualité de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe. Le succès de cette stratégie dépend de l'aptitude de Bouygues Telecom à conserver son positionnement et sa réputation d'opérateur de confiance, en particulier dans le cadre de la densification de la 4G et du déploiement de la 5G, notamment en zone moins dense. Dans le cas contraire, en cas de perception par les consommateurs d'un écart significatif de couverture avec celle de concurrents, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

²¹ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. En France, des associations d'opposants ont appelé à un moratoire sur le déploiement de la 5G et certaines communes se sont prononcées en faveur d'un tel moratoire, dans l'attente notamment des conclusions des travaux de l'Anses²² sur la 5G, annoncées pour le premier trimestre 2021.

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise contribue à la recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

Cybersécurité

Les cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information peuvent avoir plusieurs conséquences dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : par exemple, ralentissement des prises de commande, retards d'exécution, difficulté de connexion pour les clients au réseau télécom, perturbation des ventes en boutiques ou des services de relation clients, etc.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, chaque métier a mis en place une politique de sécurité adaptée à ses risques spécifiques. Cette politique est structurée autour :

- de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information ;
- d'un dispositif de prévention permanente et de protection destiné à faire face aux intrusions ;
- d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité ; et
- d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité ;
- de plans de réaction et de reprise d'activité.

Des contrôles sont également menés annuellement. Chaque métier dispose en outre d'une couverture d'assurance consacrée aux « risques Cyber ».

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes peuvent à ce titre s'appliquer à Bouygues Telecom et entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur.

²² Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Bouygues Telecom ne peut exclure que ces nouvelles réglementations fassent peser des risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre).

L'entreprise a mis en place une organisation spécifique afin d'identifier les impacts de ces différentes réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées.

FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

En 2021, 1913 a connu plusieurs faits marquants :

- l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les activités de la société ;
- une forte activité de diversification a été mise en place, pour augmenter le panier moyen des affaires commerciales. Trois contrats de partenariat ont ainsi été signés avec KEYYO, ONCLOUD et ALLEO.

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 80 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 M€. Le résultat net au 31 décembre 2021 s'élève à + 82k€.

AmpliTel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 195 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client. Elle a également entamé une transformation de son activité en commençant à former ses techniciens sur le SAV FTTH.

Avec un effectif à fin 2021 de 217 personnes, AmpliTel a réalisé un chiffre d'affaires de 12,3 M€, en augmentation par rapport à 2020. Son résultat net s'élève à -1,5 M€.

Bouygues Telecom Flowers

Bouygues Telecom Flowers a été créée le 16 octobre 2020. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom et a pour objet la prise de participation dans tous types de sociétés sous forme notamment de constitution, d'apports partiels d'actifs, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux dont l'activité est directement ou indirectement et/ou en tout ou partie, en lien avec le secteur des télécommunications électroniques.

Bouygues Telecom Flowers a constitué le 18 décembre 2020, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Seckiot » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de Bouygues Telecom Flowers au capital de Seckiot s'élève au 31 décembre 2021 à 19,9%. L'activité de la société Seckiot porte sur le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité.

La Société a constitué le 26 janvier 2021, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Artifeel » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de la Société au capital de Artifeel s'élève au 31 décembre 2021 à 19,9%. L'activité de la société Artifeel porte sur le développement et la commercialisation de matériels, logiciels et services d'alarme et de télésurveillance.

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Flowers n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires²³ et son résultat net se traduit par une perte de - 14 341,84 euros²⁴.

²³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

²⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

Phoenix France Infrastructures (anciennement dénommée Bouygues Telecom Infrastructures)

Phoenix France Infrastructures a été créée par Bouygues Telecom le 13 septembre 2019. Elle est détenue à 40% par Bouygues Telecom. Elle a pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance des sites points hauts qu'elle détient, et la fourniture de services en relation avec ces sites.

Au 31 décembre 2021, Phoenix France Infrastructures a réalisé un chiffre d'affaires de 4 057 K€²⁵ et son résultat net se traduit par une perte de -256 K€²⁶ (norme IFRS).

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Initiatives a poursuivi son activité. Elle a continué de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2021 s'élève à (518) K€, contre un résultat de (3 482) K€ en 2020.

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2021 a été plus particulièrement marquée par une baisse du nombre des conseillers de clientèle (312 fin 2021 contre 352 fin 2020).

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 356 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 M€ et son résultat net après impôt s'élevait à -290 k€²⁷.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VI (devenue Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires le 1^{er} février 2022)

Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VII

BT Projets VII est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Bouygues Telecom Business – Distribution (anciennement dénommée Euro-Information Telecom)

²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services

Le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6, place Abel Gance - 92100 Boulogne Billancourt et immatriculée sous le numéro 421 713 892 R.C.S. Nanterre qui propose des offres mobiles et fixes au grand public et aux entreprises.

BTBD a commencé en novembre 2021 à proposer à certains clients de migrer sur des offres Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) a réalisé un chiffre d'affaires de 578 M€ et emploie 137 personnes (149 en 2020).

Le résultat net de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) s'élève à 95 M€ au 31 décembre 2021.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 35 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 174,6M€²⁸ et son résultat net s'élevait à – 812K€²⁹.

Keyyo

Au terme d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient, depuis le 7 mai 2019, l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

Au 31 décembre 2021, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 62,34 M€ et emploie 315 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à 867K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, Keyyo détient :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Keyyo CleverNetwork, un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME. Au 31 décembre 2021, la société Keyyo CleverNetwork a réalisé un chiffre d'affaires de 5,028 M€ et un résultat net de 720K€ ; elle compte 7 salariés au 31 décembre 2021, et
- 75% du capital social et des droits de vote de la société Apizee qui est spécialisée dans les solutions de vidéo conférence collaborative ciblant les usages de télémaintenance et/ou téléassistance. Au 31 décembre 2021, Apizee a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,076 M€ et compte 41 salariés.

OnCloud (anciennement dénommée Nerim)

Le 31 mars 2021, l'activité télécommunication de OnCloud a été apportée à la société Keyyo, filiale de Bouygues Telecom via une opération d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions.

En 2021, suite à la scission des activités de télécommunication et du Cloud, Nerim est devenue OnCloud.

Une réorganisation des équipes, des infrastructures et du modèle de vente, ont été opérés afin de mieux répondre aux besoins marchés du Cloud Computing. OnCloud se positionne comme la filiale Cloud du groupe Bouygues Telecom.

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

²⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

Au 31 décembre 2021, OnCloud a réalisé un chiffre d'affaires de 5,255M€ et emploie 42 salariés. Le résultat net de OnCloud s'élève à -2,7M € au 31 décembre 2021.

OnCloud détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2021³⁰.

Nexloop France

Bouygues Telecom détient 49% du capital social de Nexloop France qui a pour activité la conception, le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux d'infrastructures, de fibres optiques et de sites de collecte et d'amplification ainsi que la commercialisation de services en relation avec ces activités.

Au 31 décembre 2021, Nexloop France a réalisé un chiffre d'affaires de 11 067 K€³¹ et son résultat net s'élevait à 2 484 k€³².

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au 31 décembre 2021, le nombre total de boutiques s'élève à 515, dont 292 situées en centre commercial (57%).

Le réseau de succursales, dont le développement a été initié en 2005, compte 259 clubs (50 %) à fin 2021.

Les années 2020 et 2021 resteront des années particulièrement atypiques avec l'apparition de la crise sanitaire mondiale du COVID 19. L'activité des Télécommunications, rapidement déclarée activité d'utilité publique sera toutefois très perturbée dans l'ensemble des canaux de ventes RCBT.

En dehors de la période de fermeture totale de 8 semaines lors du 1^{er} confinement national de 2020, l'activité des Télécommunications sera déclarée activité d'utilité publique. La rapidité d'adaptation de l'organisation commerciale et la mise en place des protocoles sanitaires durant les 4 vagues successives auront permis d'assurer une continuité de service durant les périodes de confinement partiel ou de couvre-feu. L'accompagnement de Bouygues Telecom ainsi que les aides de l'Etat auront limité les pertes commerciales et financières de RCBT.

Enfin, cette période commerciale ponctuée par de nombreux « Stop and Go » a permis de tester de nouvelles modalités d'accueil des clients.

Au 31 décembre 2021, l'effectif (CDI, CDD) inscrit s'élevait à 1 859 collaborateurs (1 865 au 31 décembre 2020).

Le chiffre d'affaires net de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2021, à 610,7 M€ contre 633,1M€ en 2020. Le résultat de l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de 2,9 M€ contre un bénéfice de 2,6M€ au 31 décembre 2020.

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a été créée par Bouygues Telecom le 15 janvier 2020. Elle est détenue à 49% par Bouygues Telecom et a pour activité l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion des droits d'accès aux réseaux d'infrastructure fibre à haut débit déployés par Orange et SFR dans les « Zones à Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement » et « Zones à Appel à Manifestation d'Engagement Locaux » et la fourniture de services en relation avec ces droits d'accès.

Au 31 décembre 2021, Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a réalisé un chiffre d'affaires de 128 M€³³ et son résultat net se traduit par une perte de - 25 M€³⁴.

³⁰ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom

³¹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

³² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

³³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

³⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2021, Telefonica Global Solutions France a poursuivi son développement dans les grands comptes internationaux français, notamment sur le périmètre international du Groupe Telefónica.

Tiseo Services

Tiseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Tiseo Service a débuté son activité en 2018 et poursuit son développement. Elle a réalisé au total, sur l'année 2021, 187 527 opérations de raccordement et 19 158 opérations de service après-vente.

Au 31 décembre 2021, Tiseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 20,9 M€ et emploie 398 salariés. Le résultat net de Tiseo Services s'élève à (4,2) M€ au 31 décembre 2021.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de 2 salariés au 31 décembre 2021, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€ sur l'exercice 2021 et son résultat net s'élevait à 55 k€ au 31 décembre 2021.

SUCCESSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2021 figure en Annexe 1.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

Entre 2016 et 2021, Bouygues Telecom a maintenu une solide dynamique de croissance dans un marché français qui, lui, a stagné en valeur. Il affiche une croissance annuelle moyenne de 8,8 % de son chiffre d'affaires total pendant cette période.

En 2021, Bouygues Telecom affiche une forte croissance de ses résultats financiers malgré un contexte d'inflation.

Le chiffre d'affaires atteint 7 256 millions d'euros, en croissance de 12,7 % par rapport à l'an dernier incluant BTBD³⁵. Le chiffre d'affaires Services de 5 586 millions d'euros est en hausse de 14,2 % incluant BTBD et de 4,9 % hors BTBD. Bouygues Telecom atteint ainsi sa guidance de croissance organique du CA Services d'environ 5 %. Cette croissance reflète à la fois l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et celle des ABPUs. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 17 % et 8 % sur un an.

L'ABPU annuel Mobile retraité de l'impact *roaming* ressort à 20,5 euros par mois et par client³⁶, en hausse de 50 centimes sur un an. L'ABPU Fixe, de 28,2 euros par mois et par client³⁷, est en hausse de 40 centimes sur un an, dans un contexte de fortes acquisitions de clients FTTH.

L'EBITDA après Loyer s'élève à 1 612 millions d'euros, en augmentation de 110 millions d'euros sur un an, soit une croissance de 7 %, en ligne avec son objectif annuel. La marge d'EBITDA après Loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 28,9 % en 2021, en baisse de 1,8 point sur un an comme attendu, du fait de l'impact dilutif de l'intégration de BTBD et de l'effet mix lié à l'accélération du FTTH.

Le résultat opérationnel courant atteint 572 millions d'euros, en baisse de 51 millions d'euros sur l'année, en raison d'amortissements plus élevés en ligne avec la politique d'investissements (déploiement de la fibre et de la 5G, densification du réseau).

Le résultat opérationnel est de 663 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros sur un an. Il intègre un résultat non courant de 91 millions d'euros en 2021 (contre 28 millions d'euros en 2020), principalement lié à la plus-value des cessions de *data centers*.

Le résultat net s'établit à 445 millions d'euros, en hausse de 28 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 1 539 millions d'euros en 2021, et les cessions à 208 millions d'euros (dont 202 millions d'euros liés à la cession de *data centers*). Bouygues Telecom atteint ainsi son objectif annuel de capex nets d'environ 1 300 millions d'euros.

Enfin, l'endettement net atteint 1 734 millions d'euros à fin 2021 comparé à 1 740 millions d'euros en 2020.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2021, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 535 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2021, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance et signé une ligne avec une nouvelle contrepartie La Banque Postale ;
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 600 millions d'euros, jusqu'au 31 mars 2025. Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Depuis sa mise en place (en juillet 2010), le périmètre des créances cédées s'est accru : initialement limité aux seules factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom et, il a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement puis, depuis novembre 2020, aux factures de l'activité fixe ;
- Deux programmes de financements exports de 8 et 10 ans avec l'agence de crédit suédoise permettant un financement quasiment tiré en intégralité et dont le capital restant dû s'élève à 203 millions d'euros ;
- Un programme de financement export sur 4,5 ans permettant un financement maximum de 400 millions d'euros annuel (dans une limite cumulée de 1 200 millions d'euros) ;

³⁵ Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT (Euro-Information Telecom)

³⁶ hors BTBD

³⁷ hors BTBD

- Un financement de 350 m€ signé avec la Banque Européenne d'investissement pour une durée de 7 ans.

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec ses principales filiales.

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

Enfin, en 2021, une augmentation de capital a également été réalisée pour un montant total de 599 999 938 euros (prime d'émission incluse), souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom et réalisée le 15 décembre 2021.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est en partie à taux variable. Afin de se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom a acheté trois options d'achats (CAP) à un strike à 0 pour un notionnel cumulé de 1 200 millions d'euros. Ces instruments sont arrivés à échéance dans les derniers jours de 2021. En 2022, de nouveaux instruments de couverture seront mis en place pour couvrir la dette à taux variable.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'instruments de change en portefeuille.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. En 2021, suite à la modification de la recommandation n°2013-02 de l'ANC, Bouygues Telecom a appliqué un changement de méthode comptable sur les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. A l'exception de ce changement, les comptes ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que l'année précédente.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 965 millions d'euros, en hausse de 5,92 % par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation s'établit à 395,6 millions d'euros, contre 595,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de 327,1 millions d'euros, contre un bénéfice de 394,5 millions d'euros en 2020.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 20,9 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 327 081 181,63 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 820 258 665,66 euros, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 950 897,07 euros ;
- versement d'un dividende de 299 980 404,84 €, soit 4,92 € pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, qui s'élèverait, après affectation, à un montant de 1 520 278 260,82 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	53 785 999
Dividende unitaire	4,28 €	6,42 €	5,58 €
Dividende total (a)	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €	300 125 874,42 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2021 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 167 492 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 4 971 018 210,25 euros (contre 4 293 252 093,25 euros fin 2020), pour un capital social de 929 207 595,48 euros (contre 819 698 624,76 euros fin 2020).

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Les perspectives ci-après s'entendent hors nouvelle évolution défavorable de la situation sanitaire.

En 2022, Bouygues Telecom continuera à mettre en œuvre les premières étapes de son plan stratégique « Ambition 2026 » : accélérer dans le FTTH et dans le Mobile et poursuivre l'intégration de BTBD.

Il attend :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires Services estimée à environ 5 % ;
- une progression de l'EBITDA après Loyer d'environ 7 %, dans un contexte de hausse des dépenses liées à l'accélération du développement dans le Fixe et à la densification du réseau Mobile ; et
- des investissements d'exploitation bruts confirmés à 1,5 milliard d'euros (hors fréquences 5G), permettant d'anticiper la croissance de la base clients Mobile et Fixe et des usages.

Objectifs du plan « Ambition 2026 »

Les objectifs du plan « Ambition 2026 » sont d'atteindre en 2026 :

- un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 milliards d'euros ;
- un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 milliards d'euros avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 % ; et
- un cash-flow libre d'environ 600 millions d'euros.

Ces perspectives s'entendent sur la base des éléments connus à date et hors nouvelle évolution défavorable de la situation liée à la Covid-19.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2021, le capital de la Société était d'un montant de 929 207 595,48 euros, divisé en 60 971 627 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis.

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 15 février 2021, Olivier Roussat a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration.

En conséquence, à cette même date, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a décidé de nommer Richard Viel-Gouarin en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

Le 16 décembre 2021, Richard Viel-Gouarin a démissionné de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2022 et Benoît Torloting a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de Bouygues Telecom avec effet au 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, à cette même date, le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier, à compter du 1^{er} janvier 2022, les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général. Il a ensuite confirmé le mandat de Président du Conseil d'administration de Richard Viel-Gouarin et nommé Benoît Torloting en qualité de Directeur Général de la Société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Richard Viel-Gouarin	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Roussat	Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDecaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Pascal Grangé	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Christine Bellin	Administrateur
Arnauld Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2021, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Président Directeur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la direction générale de Bouygues Telecom est assurée par Benoît Torloting, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2021 :

- ♦ ***Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général (jusqu'au 1^{er} janvier 2022) :***
Richard Viel Gouarin
Néant.
- ♦ ***Directeur Général Délégué (jusqu'au 1^{er} janvier 2022) et Directeur Général (depuis le 1^{er} janvier 2022) :***
Benoît Torloting
 - Membre du Conseil d'administration de RCBT
 - Membre du Conseil d'administration de BTBD

- ◆ ***Administrateur : Olivier Roussat***
 - Directeur général de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur de Colas SA

- ◆ ***Administrateur : Olivier Bouygues***
 - Administrateur de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Colas SA
 - Censeur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Président directeur général et administrateur de la société SECI SA (Côte d'Ivoire)
 - Sole Director de SCDM Energy Limited (Royaume-Uni)
 - Président de SCDM Domaine SAS
 - Président et administrateur de Heling Invest-1 SAS
 - Président et administrateur de Heling SAS

- ◆ ***Administrateur : JCDecaux Holding***
 - Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de Decres SAS
 - Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SE
 - Président de DF Collection SAS
 - Président de Decres 2 SAS
 - Membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue

- ◆ ***Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding***
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS

- ◆ ***Administrateur : Bouygues SA***
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues

- ◆ ***Pascal Grangé, représentant permanent de Bouygues SA,***
 - Directeur Général Délégué de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1
 - Représentant permanent de Bouygues au conseil de Bouygues Immobilier
 - Administrateur de Bouygues Europe
 - Président d'Uniservice S.A
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA

- ◆ **Administrateur : Edward Bouygues**
 - Vice-Président de Bouygues Telecom
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Président de Bouygues Telecom Flowers
 - Président de Bouygues Telecom Initiatives
 - Président du conseil d'administration de Bouygues Europe SA (Belgique)
 - Administrateur de Heling SAS

- ◆ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
 - Directrice e-commerce, AuFeminin
 - Administratrice de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de TF1
 - Administratrice de Heling SAS

- ◆ **Administrateur : Christine Bellin**
 - Directrice du projet de rapprochement TF1/M6 chez Bouygues SA

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 327 081 181,63 euros et décider l'affectation d'une partie du bénéfice à la réserve légale, la distribution d'un dividende et l'affectation du solde en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 17 février 2022



Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Liste des succursales existantes

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUVILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	2I DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINT-EVARZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
MONTPELLIER GAROSUD *	113 RUE PATRICE LUMUMBA	34070	MONTPELLER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON-D'AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY - ANNECY
	MARCO POLO 4, RUE SAINT ELOI	76000	ROUEN
CONNECT	9 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
**	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER TECHNOPOLE	87068	LIMOGES CEDEX

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON
***	20 RUE TROYON	92310	SEVRES
ATRIUM	6 PLACE ABEL GANCE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT

* ouvert le 01/01/2021 et fermé le 01/01/2022

** fermé le 01/01/2022

*** fermé le 20/12/2020 et réouvert le 01/05/2021

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-6)

	Article D 441 I- 1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I- 2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1 222					29 825	1 585 794					1 664 924
Montant total des factures concernées ttc	1 309 066 779,15	29 205 506,76	335 917,42	10 914,97	66 889,74	29 619 208,89	370 316 417	673 637 862,38	13 224 096,06	7 954 509,41	53 754 785,32	748 571 253,12
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice	17%	0,37%	0,00%	0,00%	0,00%	7 798 046 599,26						
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice							4,34%	7,90%	0,16%	0,09%	0,63%	8 530 745 376,70
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						2 576						5 382 638
Montant total des factures exclues						132 333 978,59						152 577 071
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) 60						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation financière					
Capital social	929 207 595	819 698 625	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	60 971 627	53 785 999	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires	6 964 545 886	6 575 586 813	6 210 057 771	5 538 575 258	5 234 127 508
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 610 479 716	1 540 821 553	1 421 340 722	1 586 631 893	1 339 310 544
Impôt sur les bénéfices *	133 569 950	188 813 728	157 060 040	226 850 843	185 931 461
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	20 927 960	26 445 594	16 178 466	(16 662 703)	23 541 115
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	327 081 182	394 474 240	328 230 401	451 892 269	380 632 899
Montant des bénéfices distribués	300 125 874	300 184 877	200 123 251	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	23,88	24,65	26,69	29,44	24,16
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	5,36	7,33	7,02	9,66	8,14
Dividende attribué à chaque action	5,58	6,42	4,28	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6312	5828	5 501	5 306	5 203
Montant de la masse salariale	335 381 416	304 422 667 [¶]	283 621 369 [¶]	279 779 813 [¶]	255 427 588
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	179 348 699	162 630 917	151 501 455	147 438 251	141 154 069

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE



Tour First
92037 Paris-La Défense cedex

Bouygues Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre
784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Bouygues Télécom

RCS Paris B 397 480 930

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bouygues Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Indemnités de fin de carrière » de la note 2.3.1 « Provision pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires lié à

l'application de la décision du 5 novembre 2021 de l'Autorité des Normes Comptables qui a modifié sa recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2.3.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre société et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 2.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « Prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Marc Biasibetti



ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Pfeuty



COMPTES INDIVIDUELS **au 31 décembre 2021**

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2021 Net	Exercice 2020 Net
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 3	3 132	2 996
Immobilisations corporelles	Note 4	4 278	3 711
Immobilisations financières	Note 5	1 011	1 033
ACTIF IMMOBILISE		8 421	7 741
Stocks	Note 6	109	101
Avances et acomptes versés sur commandes		34	53
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 387	1 199
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	1 138	938
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		260	13
ACTIF CIRCULANT		2 928	2 304
TOTAL ACTIF		11 350	10 045

		Exercice 2021	Exercice 2020
PASSIF			
Capital social		929	820
Primes, réserves et report à nouveau		3 599	2 992
Résultat de l'exercice		327	394,4742
Provisions réglementées		116	88
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	4 971	4 293
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	379	383
DETTES FINANCIERES	Note 11	1 764	1 458
Avances et acomptes reçus sur commandes		8	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 685	1 415
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 368	2 325
DETTES NON FINANCIERES		4 060	3 747
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	175	164
TOTAL PASSIF		11 350	10 045

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	Note 14	6 965	6 576
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 666	1 674
Achats et variations de stocks		-1 225	-1 152
Impôts, taxes et versements assimilés		-159	-154
Charges de personnel		-532	-500
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	-4 958	-4 646
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	-1 361	-1 202
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		396	596
Produits et charges financiers	Note 17	-18	-10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		378	585
Produits et charges exceptionnels	Note 18	104	24
Participation / Intéressement des salariés		-21	-26
Impôts sur les bénéfices	Note 20	-134	-189
RESULTAT NET		327	394,4742

**ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2021**

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	1
3 : Immobilisations incorporelles	6
4 : Immobilisations corporelles	6
5 : Immobilisations financières	6
6 : Stocks	7
7 : Clients et comptes rattachés	7
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	8
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	8
10 : Provisions pour risques et charges	8
11 : Passifs financiers	9
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	9
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9
14 : Produits d'exploitation	10
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	10
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	11
17 : Résultat financier	11
18 : Résultat exceptionnel	11
19 : Informations concernant les entreprises liées	12
20 : Situation fiscale	12
21 : Effectifs	13
22 : Instruments financiers	13
23 : Engagements hors bilan	14
24 : Actionnariat de la société	17
25 : Consolidation des comptes	17
26 : Tableau des filiales et des participations	17

1.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (data centers) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros et une plus-value de 114 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges exceptionnels » au 31 décembre 2021.
- Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital en numéraire de 600 millions d'euros.
- Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infra Fibre (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société dédiée au projet, nouvellement créée, contribuera au co-financement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme IRU (indefeasible right of use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération est prévue sur le 1er semestre 2022.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

2.1 REFERENTIEL

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, afin de donner la possibilité d'appliquer les dispositions de la norme IAS 19 intégrant les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020, relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Bouygues télécom, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'application de cette décision constitue un changement de méthode comptable et se traduit, au 1er janvier 2021, par une baisse des provisions pour indemnités de fin de carrière de 22 540 k€, en contrepartie du report à nouveau.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF**2.2.1 IMMOBILISATIONS****Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5-7 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêt de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2021 représentait une perte de 20 785 659 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 6.1 millions d'euros et 0.3 millions d'euros.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	1,01%	0,60%	0,92%	2,10%	1,50%	1,71%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2021, les hypothèses actuarielles utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 1.013 % du 31 décembre 2021.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 0.704 % du 31 décembre 2021.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total. Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 COÛTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2021, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Coûts de mise en œuvre suite à l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses,
- Plus-values suite à la cession de sites à Towerlink.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-21
Licences, droits similaires et autres logiciels *	3 625	57	51	(2)		3 731
Logiciels réseau	2 169	(2)	457	(55)		2 569
Autres logiciels	0	0	6	0		6
Immobilisations en cours **	102	(59)	77	0		120
Avances et acomptes	1	0	(1)	0		1
Valeur brute	5 896	(4)	590	(56)		6 427
Amortissements & Dépréciations	(2 900)	1		12	(407)	(3 295)
Valeur nette	2 996	(3)	590	(44)	(407)	3 132

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, redevance fréquence 800MHZ 722 millions d'euros, redevance fréquence 2600 MHZ 233 millions d'euros et redevance fréquence 3.4-3.8 MHZ 609 millions d'euros.

** Dont licence d'utilisation de fréquences de la bande 700 Mhz pour 475 millions d'euros

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-21
Terrains et constructions	38	0		1	(13)		27
Installations techniques *	7 101	163		937	(215)		7 986
Autres immobilisations	1 531	2		235	(149)		1 619
Immobilisations en cours **	437	(163)		125	(9)		390
Avances & acomptes	4	0		3	0		7
Valeur brute	9 111	1	0	1 302	(386)	0	10 029
Amortissements & Dépréciations	(5 400)	(1)			333	(682)	(5 750)
Valeur nette	3 711	1	0	1 302	(53)	(682)	4 278

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2021 est de 214 millions d'euros contre 285 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 5**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

en millions d'euros

	01-janv-21	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-21
Titres de participation	947	35	0		983
Prêts	89	8	(65)		31
Dépôts et cautionnements	2	(0)	0		2
Valeur brute	1 038	43	(65)		1 015
Dépréciations	(4)			0	(4)
Valeur nette	1 033	43	(65)	0	1 011

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-21	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-21
Stocks de travaux en cours	3	2			5
Stocks de terminaux et accessoires	84	7	(1)		90
Stocks de fibre optique	15		(0)		15
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(1)	1	(1)
Valeur nette	101	9	(2)	1	109

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 452 millions d'euros à fin décembre 2021 contre 274 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients et Distributeurs *	1 062	948
Clients et Distributeurs douteux	298	308
Factures à établir	275	201
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(249)	(257)
Total **	1 387	1 199

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 685 millions d'euros en 2021 contre 687 millions d'euros en 2020.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2021	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	718	228	81	333	1361
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-43	-41	-165	-249
Total	718	185	40	169	1112

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-21	Variations	31-déc-21
Fournisseurs (remises accordées)	95	128	223
Personnel et comptes rattachés	0	0	1
Créances fiscales	226	29	255
Débiteurs divers nets	2	-2	-1
Total autres créances *	323	156	479
Créances diverses nettes	18	-12	6
Charges constatées d'avance **	597	56	653
Ecart de conversion actif	0	0	0
Total	938	200	1 138

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2021	820	1 594	1 398	394	88	4 293
Affectation du résultat		11	106	(394)		(278)
Résultat de l'exercice				327		327
Réserves légales						0
Augmentation du capital	110	490				600
Amortissements dérogatoires					28	28
Situation au 31 décembre 2021	929	2 095	1 504	327	116	4 971

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-21	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-21
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	32		5	(5)	(1)	31
Provisions pour garanties	0		0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0		0	0	0	0
Provisions pour risque filiales	0		0	0	0	0
Provisions pour autres risques	0		0	0	(0)	0
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	76	(23)	9	(4)	0	59
Autres provisions pour charges	274	(2)	170	(154)	0	288
Total	383	(25)	185	(163)	(1)	379

* Ajustements de la provision démantèlement

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2021	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	0			0	
Convention Santander	744	84	198	442	21
Convention BPI	20	1	5	14	
Convention BEI	350				350
Emprunt sur créances à émettre *	532			532	
Intérêts et commissions sur financement	1	1			
Dettes financières diverses **	116		116		
Total	1 764	86	319	988	371

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 112,99 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs financiers à taux fixe *	100	100
Passifs financiers à taux variable	0	0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fiscales et sociales *	272	281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 217	1 266
Autres dettes diverses	253	209
Total autres dettes **	1 742	1 757
Produits constatés d'avance ***	626	569
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 368	2 325

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitués essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes bancaires créditeurs	0	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	175	164
Total	175	164

* Encaissements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Prestations de services	6 355	5 948
Ventes de terminaux et accessoires	610	628
Total chiffre d'affaires *	6 965	6 576
Production stockée**	2	(51)
Production immobilisée ***	1 315	1 178
Subvention d'exploitation	0	0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	96	85
Reprises sur provisions pour risques et charges	161	190
Transferts de charges	0	0
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	91	271
Total autres produits d'exploitation	1 666	1 674

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Sous-traitance réseau	(715)	(771)
Sous-traitance générale	(1 552)	(1 090)
Personnel extérieur	(11)	(3)
Autres services extérieurs *	(2 332)	(2 312)
Autres charges d'exploitation	(303)	(290)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(45)	(180)
Total	(4 958)	(4 646)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,5 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2021	2020
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 090)	(953)
sous-total	(1 090)	(953)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(88)	(86)
Reprises de provisions pour risques et charges	161	190
sous-total	73	105
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(183)	(164)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	96	85
sous-total	(87)	(79)
Total	(1 104)	(927)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2021	2020
Produits financiers		
Produits financiers de participation	1	0
Intérêts et produits assimilés	3	2
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(18)	(11)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1)	(2)
Différences négatives de change	(2)	(1)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Total	(18)	(10)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	(0)	0
Cessions d'éléments d'actif	202	57
Reprises sur dépréciations et provisions*	35	28
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(20)	(12)
Cessions d'éléments d'actif	(54)	(18)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(59)	(31)
Total	104	24

* dont 30,4 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 58,6 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2021	2020
Immobilisations financières	1 013	1 036
Créances :		
Créances d'exploitation	204	203
Créances financières*	252	-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	290	137
Dettes financières *	0	323
Produits et charges :		
Produits opérationnels	555	490
Charges opérationnelles	501	475
Produits financiers	1	1
Charges financières	3	5

* A fin 2021, le montant de la créance envers Bouygues Relais s'élève à 252 millions d'euros contre une dette de 323 millions d'euros à fin 2020.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VI, BT Projets VII, OnCloud, Keyyo, Keyyo CleverNetwork, Bouygues Telecom Flowers et Bouygues Telecom Business-Distribution.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2021 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	378	(110)	268
Résultat exceptionnel	104	(30)	74
Participation / Intéressement des salariés	(21)	6	(15)
Total	461	(134)	327

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2021	2020
Cadres	4 347	3 927
Etam	2 177	2 146
Total collaborateurs	6 524	6 073
Effectif moyen sur 12 mois	6 312	5 828

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des *CAP de taux*, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces instruments permettent de protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution favorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	-	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	800	-	-	-
Total	800	0	0	0

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de zéro euro. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	-	-	-	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-	-
Total	0	0	0	0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1535	0	270	1265	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	477	11	25	441
Loyers des immeubles *	72	21	45	6
Autres locations **	511	119	338	54
Total	1060	151	408	501

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	141	141	0	0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	3 995	311	1 226	2 458
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	3 995	311	1 226	2 458

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 3 995 millions d'euros, sont en baisse nette de 1 014 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	3 995	311	1 226	2 458
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	3 995	311	1 226	2 458

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans.

Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.
- Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actives entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

NOTE 24**ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

en %

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25**CONSOLIDATION DES COMPTES**

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26**TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	4	100	94	94	8	611	3
Bouygues Telecom Initiatives	0	-2	100	4	0	4	0	-1
1913	0	1	100	4	4	1	8	0
Bouygues Telecom Services	1	-1	100	2	2	0	9	0
Tisseo	517	-4	100	20	20	0	21	-4
Winnovation	0	0	100	0	0	0	1	0
Infracos	6	1	50	3	3	0	175	-1
Amplitel	1	1	100	1	1	1	12	-1
Keyyo	1	14	100	85	85	4	7	1
On Cloud	0	1	100	31	31	6	5	-3
BTBD	0	39	100	705	705	0	578	96
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets VI	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	0	100	0	0	3	0	0
Phoenix France Infrastructures **	0	40	40	17	17	4	4	-1
Nexloop France	3	28	49	15	15	0	11	2
Société Développement Accès Infrastructures	0	61	49	0	0	0	128	-26
Cité de l'objet connecté***	2	0	3	0	0	0	0	0
Cityfast***	80	-7	0	0	0	0	23	-11
Towerlink***	0	0	0	0	0	0	0	0
FCT mobile device financing loans	0	0	100	0	0	0	0	0
JV Telefonica	0	0	30	0	0	0	5	0

* Autres capitaux propres hors résultat

** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade